

MOTIONS DU XXV^e CONGRÈS DE L'ÉCOLE MODERNE

MOTION SUR LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX DE SERVICE MILITAIRE A 18 ANS

Les éducateurs de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet, réunis en Congrès à Grenoble du 1^{er} au 5 avril 1969,

- *s'inquiètent vivement des projets gouvernementaux concernant le service militaire à 18 ans, sans possibilité de sursis,*
- *en condamnent à la fois les motifs exposés par le général Vannuxem dans un article de Carrefour, et les répercussions sur la vie des jeunes,*
- *apportent leur soutien total à tous les jeunes en lutte contre l'application de tels projets.*

MOTION SUR LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Les éducateurs de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet, réunis en Congrès à Grenoble du 1^{er} au 5 avril 1969

- *s'émeuvent du fait que le projet de la commission officielle pour la Réforme de l'Orthographe, présidée par M. Beslais, Directeur honoraire de l'Enseignement du 1^{er} degré, projet réaliste et mesuré, ne soit pas appliqué,*
- *regrettent qu'une barrière artificielle soit ainsi maintenue qui s'oppose aux études d'enfants normalement intelligents,*
- *demandent donc que des mesures soient prises en haut lieu pour une application progressive, cours par cours, de la réforme de l'orthographe.*

MOTION SUR LA CORRESPONDANCE INTERSCOLAIRE

Les éducateurs de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet, réunis en Congrès à Grenoble du 1^{er} au 5 avril 1969,

- *insistent sur l'importance de la correspondance interscolaire pour promouvoir une évolution de la pédagogie,*
- *demandent la franchise postale pour tous les envois faits dans le cadre des échanges interscolaires au même titre que pour la correspondance administrative.*

MOTION SUR LES VOYAGES-ECHANGES INTERSCOLAIRES

Les éducateurs de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet, réunis en Congrès à Grenoble du 1^{er} au 5 avril 1969,

- *soulignent l'intérêt remarquable des voyages-échanges interscolaires et souhaitent qu'ils puissent s'effectuer au moment de l'année scolaire le plus favorable sur le plan pédagogique,*
- *demandent que ces échanges interscolaires, ne pouvant être assimilés aux voyages scolaires touristiques de fin d'année, ne soient pas limités au seul mois de juin et que leur durée puisse être en rapport avec leur intérêt pédagogique,*
- *souhaitent que les inspecteurs départementaux soient habilités à prendre toute décision dans ce domaine.*